



Mr VIOTTE Damminique

COMMUNE DE SELONCOURT

452

453

454

+

+

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : SELONCOURT (539)
Section : AO
Feuilles(s) : 000 AO 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Date de l'édition : 04/11/2014
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1067 A
Document vérifié et numéroté le : 18/11/2014
A : MONTBELIARD
Par : L'inspecteur du cadastre
Jean-Louis BESANCON

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
POLE TOPOGRAPHIQUE
GESTION CADASTRALE
Antenne de MONTBELIARD
1 Rue PIERRE BROSOLEITE
25214 MONTBELIARD CEDEX
Téléphone : 03 81 32 62 40
Fax : 03 81 32 62 05
E-mail : cdif.besancon@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué
sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie
ci-jointe, dressé le 10/11/2014 par B. PERGAUD
géomètre à MONTBELIARD

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463.
A : MONTBELIARD
COMMUNE DE SELONCOURT

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Michel DANZNER

Document d'arpentage dressé par
à : Bernard PERGAUD
Date :
Signature : 5, rue des Husselets
25200 MONTBELIARD

(1) Rayer les mentions inapplicables. (2) Cas de la procédure de bornage par piquetage.
(3) Préciser les noms et qualités des signataires s'il s'agit d'un propriétaire (mandataire, avocat,
représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

